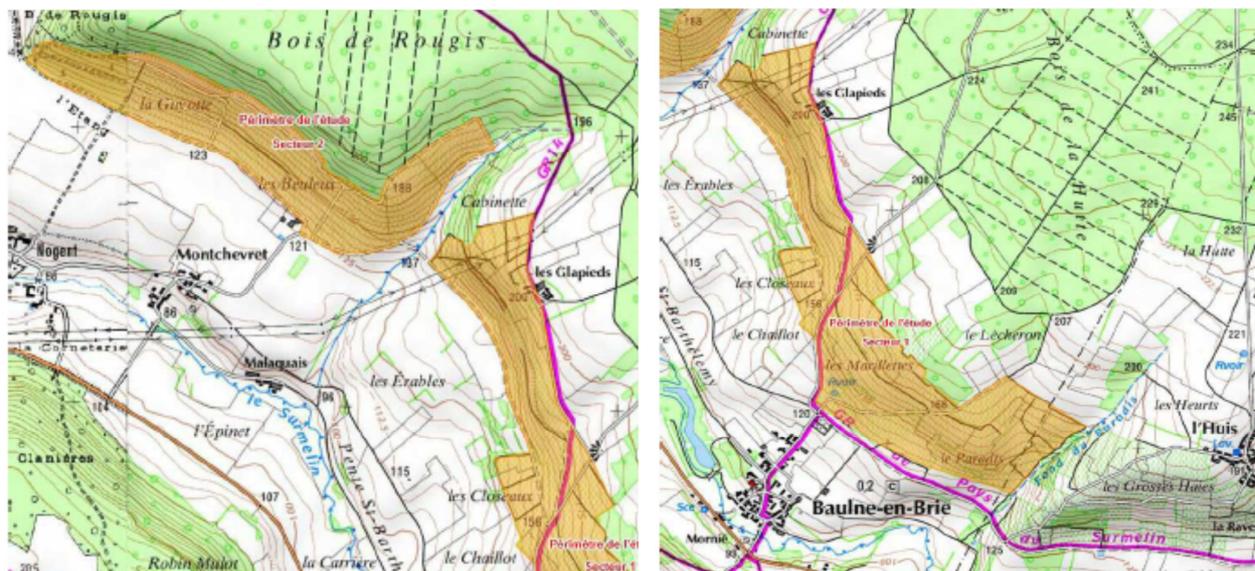

Projet d'Association Syndicale Autorisée (ASA) de Baulne-en-Brie

1. Présentation de la commune et du périmètre du projet

La commune de Baulne-en-Brie (devenue Vallées-en-Champagne après le regroupement avec Saint-Agnan et La Chapelle Monthodon) est limitrophe entre les départements de l'Aisne et de la Marne.

Afin d'avoir une délimitation hydrauliquement cohérente, le projet de création d'ASA inclue une partie de bassin versant d'environ 4ha du vignoble de Le Breuil (secteur du Paradis) dont les eaux de ruissellement versent sur Vallées-en-Champagne.

→ Le périmètre projeté de l'ASA représente ≈ 111 ha cadastrés (cf. annexe 1 : carte du périmètre joint au dossier).



Périmètre du projet (2 secteurs)

2. Objectifs de l'ASA de Baulne-en-Brie

Un groupe de travail de plusieurs viticulteurs, accompagné de la commune, propose la constitution d'une Association Syndicale Autorisée à Baulne-en-Brie.

Les statuts, la liste des propriétaires, la carte du périmètre de l'ASA ainsi que les études préalables (schéma général hydraulique et étude parcellaire) précisent l'ensemble des personnes concernées par le projet, les conditions de fonctionnement de l'ASA ainsi que les grandes orientations sur les aménagements à entreprendre. Ce sont les pièces constitutives du dossier soumis à enquête publique.

L'ASA regroupera l'ensemble des propriétaires d'au moins une parcelle cadastrale sur les territoires de Baulne-en-Brie et (dans une moindre mesure) Le Breuil, incluse dans le périmètre tracé sur le plan joint à ce dossier (cf. annexe 1). Il s'agit des parcelles classées en AOC Champagne ou susceptibles de l'être dans le cadre de la révision de l'aire d'appellation.

Conformément à ses statuts, l'ASA aura pour buts la définition, l'exécution et l'entretien :

- Des travaux d'aménagement des chemins d'exploitation.
- Des travaux de drainage, de captages de sources, de transport et d'évacuation des eaux excédentaires et plus globalement des travaux d'aménagement hydraulique de la voirie des coteaux en vue de leur assainissement.
- De certains travaux d'intérêt collectif entraînant une amélioration agricole et qui pourraient être jugés utiles par l'A.S.A.

ainsi que l'embellissement des ouvrages.

3. Description du projet de l'ASA de Baulne-en-Brie

La municipalité a réalisé deux études hydrauliques préalables :

- **Un schéma général hydraulique (SOFIM, Avril 2016)** : l'objectif de cette étude est de déterminer les désordres hydrauliques des bassins versants et de proposer des aménagements permettant de résoudre ces dysfonctionnements. Le schéma permet d'avoir une vision globale à l'échelle des bassins versants et de proposer des scénarii d'aménagements pouvant être réalisés à termes, le tout ne se faisant généralement pas en une seule tranche.
- **Une étude parcellaire (EMERGENCE, Juin 2015)** : son objectif est de recenser les pratiques culturales viticoles (longueur de rangs, couverture du sol...) et de proposer des aménagements permettant de limiter les phénomènes d'érosion (implantation de haies, coupures de rang, enherbement...). Ces aménagements d'hydraulique douce favoriseront également le bon fonctionnement des ouvrages hydrauliques structurants.

Ces deux études serviront de fil conducteur à la future ASA pour la réalisation de ses aménagements.

Les aménagements de l'ASA viseront toujours à répondre à 4 objectifs indissociables, à savoir :

- L'amélioration des conditions d'exploitation et d'accès aux parcelles
- L'amélioration de la sécurité des biens et des personnes
- La préservation de la ressource en eau
- La prise en compte des enjeux paysagers et de l'image de l'appellation

Suite à la constitution de l'ASA, les propriétaires éliront le Syndicat. Celui-ci affinera le projet de travaux hydrauliques en informant et prenant en compte les remarques des propriétaires. Le Syndicat soumettra ensuite au vote de l'assemblée un montant maximum d'emprunt.

Le projet précis de travaux fera l'objet d'une enquête publique afin d'être autorisé dans le cadre d'une procédure réglementaire consécutive à l'application de la Loi sur l'Eau.

➔ **Aussi, l'enquête publique dont ce dossier fait l'objet a pour unique but de savoir si les propriétaires souhaitent constituer une Association Syndicale Autorisée (ASA) d'hydraulique viticole sur les territoires de Baulne-en-Brie et d'une partie de le Breuil hydrauliquement liée.**